

UNITÉ SGP
POLICE
 FORCE OUVRIERE

Il avait refusé de débattre avec nous.
 S'ils sont cohérents ils refuseront de
 siéger en discipline contre nous.



Notre secrétaire général récuse tous les délégués d'Unité-SGP-FO de son conseil de discipline du 20-01-2021

Souvenez-vous.

Le 3 décembre 2020 l'émission Balance Ton Poste de Cyril HANOUNA avait organisé une émission sur le thème « *la police fait-elle de plus en plus peur ?* »

Notre secrétaire général, Alexandre LANGLOIS avait été invité à venir en débattre avec Grégory JORON du syndicat Unité SGP Force Ouvrière.

[Ce syndicat a prétexté un conflit d'intérêt avec une affaire judiciaire en cours pour faire un chantage aux organisateurs de l'émission : « c'est eux ou nous. »](#)

Comme Unité SGP Force Ouvrière a estimé qu'un débat télévisuel pouvait fausser l'appréciation de juges dans sa décision, nous estimons que le jugement des délégués d'Unité SGP Force Ouvrière peut être faussé lorsqu'ils devront voter des sanctions contre notre secrétaire général. En effet un avis disciplinaire pourrait plus sûrement orienter une décision de Justice qu'un débat télévisé.

En conséquence, les délégués d'Unité SGP Force Ouvrière devrait informer eux même l'administration, qu'ils ne peuvent pas siéger, par cohérence avec leurs prises de positions.

Par précaution notre secrétaire général a récuse tous les délégués de ce syndicat à son conseil de discipline, pour avoir le droit à un procès équitable, de fois que l'attente du jugement en cours ne soit qu'un simple prétexte pour éviter de débattre avec nous.

De plus Unité SGP Force Ouvrière est le [partenaire privilégié du président de la République Emmanuel MACRON, car son secrétaire général est adhérent à LREM](#), à tel point que c'est par lui uniquement qu'il est passé pour annoncer le Beauvau de la sécurité et non par le ministre de l'Intérieur. Comment les délégués d'un tel syndicat pourraient-ils faire preuve de neutralité et d'objectivité dans le vote de sanction émanant d'une volonté politique ?

« La défense du droit à la libre d'expression n'est pas limitée aux idées qu'on approuve. En fait, c'est particulièrement pour les idées qu'on trouve offensantes que ce droit doit être défendu le plus vigoureusement. Promouvoir le droit d'exprimer des idées qui sont largement acceptées est, bien évidemment, une affaire sans intérêt. » Noam Chomsky